

## Avis relatif au financement de l'égalité des genres par la Coopération belge

### Résumé

- Depuis plusieurs années, la Coopération belge montre un **engagement politique et institutionnel en faveur de l'égalité des genres**. La Belgique occupe les **premières places en termes de parts de l'aide publique au développement pour l'égalité des genres**. Cependant, la Coopération belge **finance actuellement davantage l'intégration transversale du genre que des actions spécifiques** qui visent directement la promotion et la réalisation de l'égalité des genres et des droits des femmes et des filles dans toute leur diversité. La part de financement dédiée aux organisations et institutions pour l'égalité des genres et à la lutte pour l'élimination des violences basées sur le genre est très faible. La Belgique peut également mieux faire en matière de financement de la santé et des droits sexuels et reproductifs.
- Le système de gestion des données actuellement utilisé par la Coopération belge présente d'importants **défis en matière de transparence et de qualité des données**. Le recours au marqueur genre n'est pas systématisé et non contrôlé. Outre la visibilité limitée des dépenses allouées à l'égalité des genres, le système en place n'offre aucune information sur les résultats des programmes et projets financés par la Coopération belge.
- Le Conseil consultatif Genre et Développement formule plusieurs recommandations dans cet avis concernant l'adoption de **cibles de financement** en matière d'aide orientée vers l'égalité des genres ; le **renforcement de la redevabilité et de l'efficacité** des programmes et projets menés en matière d'égalité des genres et de droits des femmes et des filles dans toute leur diversité ; et la **prise en compte de la dimension de genre dans le Civic Space Fund et le financement climatique international**.

## 1. Contexte

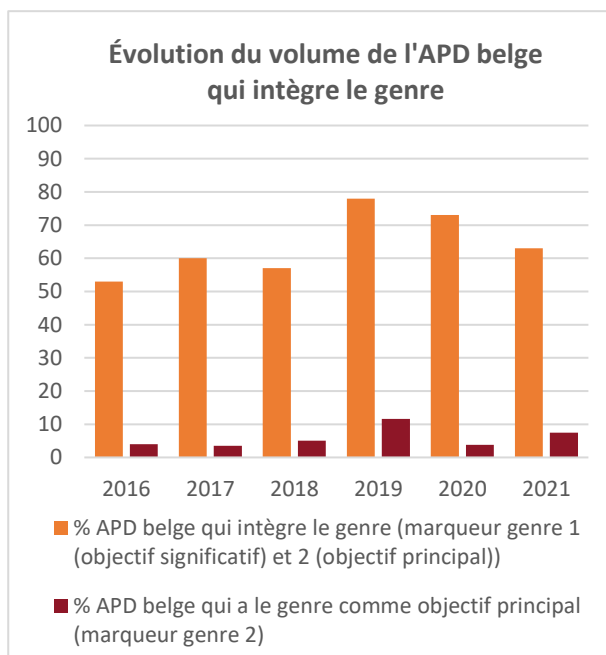
1. Depuis plusieurs années, la Coopération belge montre un **engagement politique et institutionnel en faveur de l'égalité des genres**. La Direction générale Coopération au développement (DGD) a adopté en 2016 une note stratégique « genre » qui définit les axes d'intervention prioritaires de la Coopération belge ainsi qu'un plan d'action comportant des indicateurs de suivi. Pour la période 2019-2023, Enabel et BIO disposent également d'une stratégie genre et d'un plan d'action.
2. La **Coopération belge au développement s'est engagée pour la mise en œuvre d'une double approche en matière de genre**, qui consiste à mener en parallèle diverses politiques qui intègrent le genre de manière transversale (gender mainstreaming) et des politiques spécifiques en faveur

<sup>1</sup> La section « 1.1. Quantité d'aide consacrée à l'égalité des genres » a fait l'objet d'une révision technique en date du 31 mars 2023 afin d'ajouter dans cet avis les données pour l'année 2021. Ces données ont été publiées par l'OCDE quelques jours après la date d'adoption de cet avis par le CCGD (27 mars). Ces données modifient également l'ordre de classement des pays qui allouent des parts importantes de leur APD à l'égalité des genres et la place de la Belgique dans ce classement (de la 6<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> place).

de l'égalité des femmes et des hommes. Dans le rapport belge remis aux Nations-Unies à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence de Pékin, la Belgique a pris l'engagement de poursuivre l'intégration transversale de la dimension de genre dans toutes les interventions de sa coopération internationale et à veiller à des moyens suffisants pour des projets qui visent directement les femmes et les filles<sup>2</sup>.

### 1.1. Quantité d'aide consacrée à l'égalité des genres

1. La Belgique occupe les premières places en termes de parts de l'APD pour l'égalité des genres, derrière le Canada, les Pays-Bas, l'Irlande, l'Islande, la Suède et le Royaume-Uni<sup>3</sup>. L'analyse du marqueur genre de l'OCDE<sup>4</sup> montre qu'en 2021<sup>5</sup> 63% de l'APD belge intégrait le genre (pour un total de 512 millions USD) contre 73% de l'APD en 2020<sup>6</sup> (pour un total de 584 millions USD), 78% en 2019<sup>7</sup> (pour un total de 803 millions USD), 57% en 2018<sup>8</sup> (pour un total de 387 millions USD), 60% en 2017<sup>9</sup> (pour un total de 491 millions USD) et 53% en 2016<sup>10</sup> (pour un total de 471 millions USD).



2. Cependant, bien que la note stratégique « le genre dans la Coopération belge au développement » appuie sa stratégie sur une double approche en matière de genre, l'APD

<sup>2</sup> Exposé d'orientation politique « Solidarité Internationale », 26 janvier 2023,

<https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/2023-02/Beleidsverklaring-2023-Gennez.pdf> ; Accord de gouvernement, 30 septembre 2020, [https://www.belgium.be/sites/default/files/Accord\\_de\\_gouvernement\\_2020.pdf](https://www.belgium.be/sites/default/files/Accord_de_gouvernement_2020.pdf) ; Vingt-cinquième anniversaire de la quatrième conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, 2019, Note d'orientation concernant les examens approfondis au niveau national : Belgique, p.22.

<https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/64/National-reviews/Belgium.pdf>

<sup>3</sup> Development finance for gender equality and women's empowerment: A snapshot, 2023,

<https://www.oecd.org/dac/snapshot-oda-gender-2023.pdf> NB : référence mise à jour dans le cadre de la révision technique pour refléter les données les plus récentes.

<sup>4</sup> On considère pour cette analyse les marqueurs 1 (objectif significatif) et 2 (objectif principal) de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme du CAD de l'OCDE. Le calcul des pourcentages prend en compte le volume de l'aide belge qui a été examinée par rapport au marqueur de genre. Le taux de couverture pour la Belgique varie de 100% à 86% pour les années reprises dans l'analyse. Les montants en US dollar (USD) correspondent pour 2021, 2020 et 2019 à la valeur de l'USD en 2020, pour 2018 à la valeur de l'USD en 2018, et pour 2017 et 2016 à la valeur de l'USD en 2016.

<sup>5</sup> OCDE, Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment Donor Charts, mars 2023

<https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/Aid-to-gender-equality-donor-charts.pdf>

<sup>6</sup> OCDE, Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment Donor Charts, mars 2022

<https://www.oecd.org/development/financing-sustainable-development/Aid-to-gender-equality-donor-charts-2022.pdf>

<sup>7</sup> Ibidem

<sup>8</sup> OCDE, Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment Donor Charts, mars 2021

<https://www.oecd.org/development/gender-development/aid-in-support-of-gender-equality-2021.pdf>

<sup>9</sup> OCDE, Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment Donor Charts, mars 2019

<https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-topics/Aid-to-gender-equality-donor-charts-2019.pdf>

<sup>10</sup> Ibidem

**belge finance davantage l'égalité des genres à travers une intégration transversale que spécifique.** En 2021<sup>11</sup>, 7,5% de l'APD belge (pour un total de 61 millions USD) était consacrée à des projets et programmes dont l'égalité des genres est l'objectif principal<sup>12</sup> contre 3,75% (pour un total de 30 millions USD) en 2020, 11,6% en 2019<sup>13</sup> (pour un total de 105 millions USD), 5% en 2018<sup>14</sup> (pour un total de 41 millions USD), 3,5% en 2017<sup>15</sup> (pour un total de 29 millions USD) et 4% en 2016<sup>16</sup> (pour un total de 36 millions USD). Au vu des fluctuations en la matière, il est **impératif de relever le niveau d'ambition en matière de financement des actions spécifiques** qui visent directement la promotion et la réalisation de l'égalité des genres et des droits des femmes et des filles dans toute leur diversité. La double approche promeut en effet la complémentarité entre intégration transversale et spécifique, en ce compris dans l'affectation des moyens budgétaires.

3. En ce qui concerne le **financement des organisations et institutions pour l'égalité des genres** (code-objet 15170), le volume de l'APD belge leur étant consacrée était de **0,1% en 2020 et 2019**<sup>17</sup> (pour un total de 1 millions USD chaque année). **Ce montant a significativement augmenté en 2021**<sup>18</sup> **pour atteindre 1% du volume de l'APD belge (pour un total de 9 millions USD)**. La Belgique affirme ne pas pouvoir rapporter au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE de manière optimale sur la part de son budget allouée à ces organisations dans les pays partenaires de la Coopération<sup>19</sup>. Il est pourtant **essentiel de soutenir les organisations locales œuvrant pour les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres qui pâtissent d'un sous-financement chronique**<sup>20</sup> alors même qu'elles exercent un rôle central dans la conduite des changements politiques, juridiques et sociaux en faveur de l'égalité des genres et des droits des femmes et des filles dans toute leur diversité<sup>21</sup>.
4. En ce qui concerne l'aide en faveur de **l'élimination des violences basées sur le genre** (code-objet 15180), le volume de l'APD belge consacré à des actions en la matière était de **1,6% en 2021**<sup>22</sup> (pour un total de 13 millions USD), **1,25% en 2020**<sup>23</sup> (pour un total de 10 millions USD) et de **0,22% en**

<sup>11</sup> OCDE, Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment Donor Charts, mars 2023, *op.cit.*

<sup>12</sup> On considère pour cette analyse le marqueur 2 (objectif principal) de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme du CAD de l'OCDE. Le calcul des pourcentages prend en compte le volume de l'aide belge qui a été examinée par rapport au marqueur de genre. Le taux de couverture pour la Belgique varie de 100% à 86% pour les années reprises dans l'analyse.

<sup>13</sup> OCDE, Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment Donor Charts, mars 2022, *op.cit.*

<sup>14</sup> OCDE, Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment Donor Charts, mars 2021, *op.cit.*

<sup>15</sup> OCDE, Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment Donor Charts, mars 2020

<http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-topics/Aid-to-gender-equality-donor-charts-2020.pdf>

<sup>16</sup> OCDE, Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment Donor Charts, mars 2019, *op.cit.*

<sup>17</sup> OCDE, Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment Donor Charts, mars 2022, *op.cit.*

<sup>18</sup> OCDE, Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment Donor Charts, mars 2023, *op.cit.*

<sup>19</sup> Vingt-cinquième anniversaire de la quatrième conférence mondiale [...], p.59, *op.cit.*

<sup>20</sup> Rapport du Secrétaire général, 2020, Examen et évaluation des suites données à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing et aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, E/CN.6/2020/3, <https://digitallibrary.un.org/record/3850087?ln=fr> ; AWID, 2019, Vers un écosystème de financement féministe, <https://www.awid.org/fr/publications/vers-un-ecosysteme-de-financement-feministe-un-guide-pratique-et-conceptuel>

<sup>21</sup> Cornwall, A., (2014), Women's Empowerment: What Works and why?, Working Paper No. 14, UNU-WIDER. DOI:[10.1002/jid.3210](https://doi.org/10.1002/jid.3210) ; Htun, M. & Weldon, S.L., (2012), The civic origins of progressive policy change: combatting violence against women in global perspective 1975-2005, American Political Science Review, 106 (3), pp. 548-569. DOI:[10.1017/S0003055412000226](https://doi.org/10.1017/S0003055412000226); Mazur, A., McBride, D. & Hoard S., (2016), Comparative strength of women's movements over time: conceptual, empirical, and theoretical innovations, Politics, Groups, and Identities., Vol.4 (4), pp. 652-676 DOI:[10.1080/21565503.2015.1102153](https://doi.org/10.1080/21565503.2015.1102153).

<sup>22</sup> OCDE, Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment Donor Charts, mars 2023, *op.cit.*

<sup>23</sup> OCDE, Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment Donor Charts, mars 2022, *op.cit.*



**2019**<sup>24</sup> (pour un total de 2 millions USD). Ces chiffres peuvent être complétés par une analyse plus large que celle du seul marqueur 15180. Plan International Belgique<sup>25</sup> a réalisé une note interne en 2021 sur le budget 2018 et antérieur et a montré qu'une partie des financements consacré à la lutte contre les violences fondées sur le genre reste cachée. Toutefois, même dans ce cas, le volume de l'APD qui y est consacré reste très faible traduisant un **manque de ressources pour réaliser les promesses politiques et un besoin de codage plus cohérent** en ce qui concerne le code-objet 15180.

5. La santé et les droits sexuels et reproductifs sont une priorité de la note stratégique genre de la DGD et de son plan d'action. Dans son rapport 2021, Sensoa relève que les dépenses consacrées à la santé reproductive ont progressé de 33,45 millions d'euros en 2020 à 37,8 millions d'euros en 2021<sup>26</sup>. Proportionnellement, le **poids de la santé et de la santé reproductive dans les dépenses totales représentait 11,89 % en 2021** (pour un total de 146 millions d'euros) **contre 11,73 % en 2020**<sup>27</sup> (pour un total de 141,6 millions d'euros). Malgré l'augmentation enregistrée des dépenses en matière de santé reproductive en 2021, Sensoa est pessimiste. D'une part, les programmes pluriannuels actuels prendront fin en 2023 et 2024 sans garantie quant à leur renouvellement. D'autre part, **la santé sexuelle et reproductive ne bénéficie plus de la même priorité au sein des programmes pluriannuels qui ont été récemment conclus**. Par ailleurs, alors que le VIH est la cause la plus fréquente de décès chez les filles et les femmes (âgées de 15 à 49 ans) dans le monde, dans aucun de ses pays partenaires la Belgique ne s'engage explicitement en faveur de la prévention et de la lutte contre le VIH. Finalement, Sensoa montre que **l'accent mis sur la santé reproductive, la santé maternelle, néonatale et infantile dans les dépenses d'aide humanitaire de la Belgique a été surestimé pendant des années**. Seulement **30 % des dépenses consacrées à l'aide humanitaire en 2021 ont contribué à la santé reproductive, maternelle, néo-natale et infantile**.

## *1.2. Qualité et impact de l'aide qui intègre l'égalité des genres*

1. Le système actuel de gestion des données de la DGD pose d'importants **défis pour la transparence et la qualité des données disponibles** liés à plusieurs facteurs, notamment un manque de désagrégation des données ; les règles de rapportage en matière de codes-objet ne permettent pas l'utilisation de plusieurs codes sectoriels pour éviter le double comptage ; la logique pluriannuelle a pour conséquence de visibiliser des dépenses plus importantes sur certaines années alors que le travail de fond a duré sur toute la durée du programme ; ou encore des questions de sécurité dans certains contextes où il est préférable de ne pas indiquer qu'une organisation soutient les droits sexuels et reproductifs ou les personnes LGBTQI+. Dès lors, **certaines dépenses restent cachées** dans le système alors qu'elles contribuent entre autres à la lutte contre les violences fondées sur le genre, à la santé et aux droits sexuels et reproductifs ou au soutien des organisations locales œuvrant pour les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres.
2. L'amélioration de la qualité des projets et programmes nécessite la systématisation du recours au marqueur genre pour chaque projet ou programme, et ce dès la phase préalable à la conception. À cet égard, il existe un **écart important entre les financements autodéclarés et les projets de qualité**

---

<sup>24</sup> *Ibidem*.

<sup>25</sup> Plan International Belgique, De analyse van de sectorcode DAC-code 15180 achterhaald, 2021

<sup>26</sup> Sensoa, Sexuellement saine ? Examen des dépenses 2021 consacrées à la santé sexuelle et reproductive dans la coopération internationale, 2022, [https://www.sensoainternational.be/uploads/8/3/6/3/83631092/sensoa\\_oda-rapport\\_fr.pdf](https://www.sensoainternational.be/uploads/8/3/6/3/83631092/sensoa_oda-rapport_fr.pdf)

<sup>27</sup> *Ibidem*

en matière d'égalité des genres<sup>28</sup>. Dès lors, **la systématisation de l'utilisation du marqueur genre ne peut se faire sans garantir la mise en place d'une vérification des informations encodées** pour s'assurer qu'aucun projet ou programme ne soit marqué comme intégrant le genre sans répondre aux critères minimums indispensables définis par l'OCDE. Actuellement, ni l'administration belge, ni l'OCDE ne disposent des ressources humaines suffisantes pour vérifier la correcte application du marqueur genre pour l'ensemble des programmes et projets codés.

3. Le système actuel offre une **visibilité limitée sur les dépenses allouées à l'égalité des genres<sup>29</sup> mais aucune visibilité sur les résultats des programmes et projets<sup>30</sup>**, et donc sur l'impact de l'aide qui intègre l'égalité des genres. Peu d'informations publiques sont disponibles sur la qualité et l'impact des interventions de la Coopération belge au regard des engagements et objectifs énoncés dans ses notes stratégiques et plans d'action genre. Il n'existe pas de communication consolidée par l'administration belge reprenant une **analyse qualitative sur base d'indicateurs de suivi permettant de mesurer si les ressources investies contribuent à des changements internes et externes** pour une meilleure intégration de l'égalité des genres dans les Coopération belge.
4. Des questions parlementaires sont occasionnellement posées sur l'intégration du genre et les droits des femmes ou des filles dans toute leur diversité par la Coopération belge. Les réponses apportées à ces questions n'offrent qu'une image partielle des efforts menés par la Coopération belge en la matière. Actuellement, il n'existe **pas d'obligation de rapportage annuelle et détaillée auprès de la commission RELEX en ce qui concerne la qualité et l'impact des interventions de la Coopération belge en matière d'intégration transversale et spécifique du genre**. Une telle obligation permettrait davantage de suivi en la matière en parallèle des questions liées à l'actualité. Le Parlement est demandeur de tels mécanismes, comme en témoigne la résolution adoptée en janvier 2023, dans laquelle il donne mandat au gouvernement de faire une série d'efforts supplémentaires pour concrétiser la santé et les droits sexuels et reproductifs dans la coopération internationale, y compris l'établissement de rapports annuels.<sup>31</sup>

---

<sup>28</sup> Aria Grabowski & Parker Essick, Des projets en faveur de l'égalité femmes-hommes ? Analyse des projets de bailleurs de fonds qui transversalisent l'égalité femmes-hommes afin d'évaluer la qualité de l'intégration et du marquage, février 2020, Oxfam <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620945/rr-are-they-really-gender-equality-projects-donors-050220-fr.pdf;jsessionid=1AFB7DD233A747C7B2ED865DB5E7D510?sequence=8>

<sup>29</sup> La loi du 12 janvier 2007 prévoit que la dimension de genre soit intégrée dans les préparations budgétaires et impose spécifiquement l'obligation d'établir pour chaque projet de budget général des dépenses une note de genre qui présente les crédits relatifs aux actions visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette obligation est valable pour tous les départements, services de l'Etat à gestion séparée, entreprises d'Etat et organismes d'intérêt public. Tous les deux ans, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes évalue l'application de la « circulaire gender budgeting ».

L'évaluation commence par une analyse générale de l'application de la circulaire par l'ensemble des SPF, des SPP et du ministère de la Défense, avant d'analyser la situation par administration. Ces évaluations sont disponibles sur le site web de l'Institut : <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/gender-mainstreaming/mise-en-oeuvre-de-la-loi/gender-budgeting>

<sup>30</sup> La loi du 12 janvier 2007 prévoit que le gouvernement dépose deux rapports d'évaluation aux Chambres fédérales (le premier à mi législature, le second en fin de législature) sur les progrès des engagements pris dans le plan fédéral gender mainstreaming par les membres du gouvernement. Les rapports sont disponibles sur le site web de l'Institut : Plan fédéral Gender mainstreaming et rapports au Parlement | Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (belgium.be)

<sup>31</sup> Chambre des Représentants de Belgique, Résolution relative à la santé et aux droits sexuels et reproductifs dans la politique étrangère et la solidarité internationale de la Belgique, 12 janvier 2023, <https://www.dekamer.be/FLWB/PDF/55/2445/55K2445007.pdf>



## 2. Recommandations

1. Adopter une **trajectoire d'aide intégrant l'égalité des genres à l'horizon 2030** comprenant un objectif de **85 % d'aide orientée vers l'égalité des genres** (transversal et spécifique) et un objectif de **20% de l'aide orientée vers l'égalité des genres en tant qu'objectif principal** (spécifique) :
  - Ajouter cette trajectoire comme **addendum aux stratégies et plans d'action genre** de la DGD, Enabel et BIO. À cet égard, il est utile de noter que l'ambition de 85% figure déjà dans le Plan d'Entreprise d'Enabel avec un indicateur de performance dédié.
  - Mener une **réflexion stratégique** et **formuler des objectifs concrets** concernant le **financement des organisations locales œuvrant pour les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres**, la **santé** et les **droits sexuels et reproductifs** en ce compris dans les dépenses d'aide humanitaire de la Belgique, et la prévention et la lutte contre les **violences basées sur le genre**. Par exemple :
    - Investir dans les instruments dédiés aux droits des femmes et des filles et à l'égalité des genres, qui ont fait leurs preuves en matière de financement flexible et adapté aux besoins des organisations locales dans les pays partenaires.
    - Réserver à la réalisation de la santé et des droits sexuels et reproductifs 15% des dépenses totales de la DGD pour soutenir les secteurs de la santé (121, 122 et 123) et de la santé reproductive (130) réunis.
    - Augmenter d'au moins 10% le budget annuel consacré à la lutte contre les violences basées sur le genre afin de rendre cette priorité politique visible au niveau budgétaire.
    - Intégrer un volet de prévention et de lutte contre les violences basées sur le genre dans les programmes d'éducation.
    - Investir dans des fonds de recherche action pour tester des méthodologies innovantes qui promeuvent l'égalité des genres, l'empowerment des filles et des femmes, défient efficacement les normes de genre, dans des contextes de crise ou des contextes plus stables
2. Accélérer les engagements belges afin de **respecter l'objectif international de 0,7% du RNB** en faveur du financement du développement.
3. Appliquer la méthodologie **budgetisation**<sup>32</sup> **sensible au genre** afin de prendre en compte dans les budgets et le suivi des dépenses de l'ensemble des programmes et politiques les effets directs et indirects de chaque politique sur la situation respective des femmes, des filles et des hommes et garçons dans toute leur diversité.
4. Transformer le système actuel pour **améliorer la redevabilité en ce qui concerne la qualité de l'aide belge qui intègre l'égalité des genres et renforcer l'efficacité** des programmes et projets menés en matière d'égalité des genres et de droits des femmes et des filles dans toute leur diversité :
  - **Systématiser l'utilisation et l'analyse d'indicateurs qui capturent la progression vers l'égalité de genres** dans les programmes financés par la Coopération ;
  - Investir dans un système de **recherche par mots clés pertinents dans la description courte d'une intervention**, quelle que soit son code sectoriel. La DGD pourrait capitaliser sur son expérience avec l'UGent pour le développement d'une plateforme permettant de filtrer

---

<sup>32</sup> Voir le gender budgeting: Gender budgeting | Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (belgium.be) et sur le site de l'EIGE : Gender budgeting | Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (europa.eu)



automatiquement les documents sur base de leurs liens avec l'ODD5, mais aussi s'intéresser aux expériences d'Equal Measures 2030 et de Development Initiatives (DEVINIT), qui utilisent également de nombreux mots clés pour cartographier les dépenses liées au genre.

- **Systématiser l'utilisation du marqueur genre** et mettre en place une **vérification** des informations encodées ;
- **Rapporter de manière annuelle et détaillée au Parlement** sur les dépenses liées à l'égalité des genres aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif ;
- **Renforcer structurellement les capacités d'intégration du genre** au niveau du personnel du SPF Affaires étrangères, Commerce Extérieur et Coopération au Développement ;
- Prévoir au moins **un rapport indépendant d'avancement par législature** avec un volet d'analyse qualitative des actions spécifiques et transversales menées et des résultats obtenus pour atteindre les objectifs d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et filles dans toute leur diversité.

5. **Augmenter la part de financement climatique international** investie dans des solutions climatiques justes du point de vue du genre, en particulier aux niveaux local et rural. La coalition d'action féministe pour la justice climatique du Forum Génération Égalité, soutenue par la Belgique dans le cadre du programme climatique pour le Sahel, recommande de **porter à 88 % la proportion des financements bilatéraux et multilatéraux marqués pour le climat et destinés à l'égalité des genres.**

6. Intégrer la **dimension de genre dans le Civic Space Fund**, dont la création a été annoncée dans l'exposé d'orientation politique « Solidarité Internationale » du 26 janvier 2023, et garantir son **accessibilité aux organisations locales œuvrant pour l'égalité des genres et les droits des femmes et filles dans toute leur diversité**, par exemple en établissant des fenêtres ou des flux de financement distincts.

Pour le Conseil consultatif Genre et Développement,

Roméo Matsas  
Président du Conseil consultatif Genre et  
Développement

Katinka In't Zandt  
Vice-Présidente du Conseil consultatif Genre et  
Développement

Avis du Conseil Consultatif Genre et le Développement, avec l'appui du groupe de travail « financement de l'égalité des genres » dont les membres représentent Acodev, ACV-CSC, Çavaria, CNCD-11.11.11, 11.11.11, Conseil des Femmes francophones de Belgique, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Le Monde selon les femmes, Plan International Belgique, Sensoa, Trias, UMons et WSM.